



## Maîtriser la nouvelle convention IRSI

Ref 8992283

### Maîtriser la nouvelle convention IRSI

Formations courtes

---

Approfondissement	2 jours (-1 heure)	Paris
<hr/>		Classe virtuelle

---

### Gérer efficacement les sinistres dégâts des eaux et incendie

Les assurés ont besoin d'être fidélisés lors de la réalisation d'un évènement. C'est justement quand un incident arrive que l'assureur doit rendre le service après-vente le plus rapide et efficace. Aussi, afin de gérer au mieux les sinistres dégâts des eaux, il convient de maîtriser les différents cas d'application la nouvelle convention d'indemnisation et de recours des sinistres immeuble (IRSI) aux types de sinistres déclarés.

### Objectifs

Décrypter les caractéristiques d'un contrat MRH

Identifier les différentes garanties et maîtriser leur mise en œuvre

Maîtriser le processus de règlement d'un sinistre habitation

### Pour qui ?

Rédacteurs et gestionnaires assurance

habitation Responsables des assurances,

gestionnaires surveillance de portefeuille

Toute personne souhaitant comprendre les

mécanismes applicables à l'assurance  
habitation

## Prérequis

**Code dokélio : 033142**

Avoir suivi " Les bases de l'assurance  
dommages " (code 92249)

### **Compétences acquises:**

Gérer dans son intégralité un sinistre dégât  
des eaux

## Programme

### **Analyser la garantie dégât des eaux et incendie**

#### **Définir les événements dégâts des eaux et incendie communément garantis**

- Les exclusions
- Les biens assurés et garanties annexes
- Les mesures de sécurité obligatoires et les mesures conservatoires à prendre

#### **Analyser les raisons de la création des conventions**

- Les principes généraux

#### **Recevoir une déclaration de sinistre**

- Le constat
- Les délais de déclaration : forme et contenu
- L'importance de la qualité juridique du déclarant  
Exercice d'application : exemples de sinistres avec des constats amiables  
appréciant des qualités juridiques différentes

### **Gérer un sinistre dégât des eaux et incendie**

#### **Enregistrer les déclarations de sinistres**

- Le constat amiable
- Les délais, la forme et le contenu de la déclaration

- L'expertise amiable ou contradictoire
- Le rôle de l'expert
- Les assurances cumulatives
- Le contenu du rapport d'expertise

### **Estimer les dommages et provisionner son dossier sinistre**

- Le cas des embellissements et du mobilier
  - La renonciation à recours : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts
- Étude de cas : analyse d'un formulaire de constat amiable en dégâts des eaux

### **Maîtriser l'application de la convention IRSI**

#### **Analyser les différents points clés de la convention**

- Présenter les objectifs et le champ d'application de la convention
  - Définir la notion de local
  - Identifier l'assureur gestionnaire
  - Gérer la recherche de la fuite et exercer le recours possible
  - Réaliser une expertise pour compte commun et contradictoire
  - Gérer les dommages immatériels et matériels
  - Connaître les modalités de prise en charge et le recours selon les tranches 1 et 2
  - Exercer l'action en remboursement ou en récupération
  - Identifier les exceptions
- Exercice d'application : détermination du périmètre du sinistre entrant ou pas dans le champ de la convention
- Gérer les recours selon les cas pratiques de déclaration des dégâts des eaux ou d'incendie

#### **Gérer les sinistres hors convention**

- Conditions IRSI non réunies
- Instruction selon les dispositions RC délictuelle ou RC contractuelle
- Chiffrage des dommages par voie d'expertise en fonction de la nature du bien endommagé
- Règlement contractuel et exercice du recours

Vidéo : Comment gérer un sinistre dégâts des eaux ?

## Option Classe Virtuelle - Retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 125€

Durée : 90 mn, de 11h à 12h30

**1650€ HT**

### Prochaines sessions

#### Paris

12 et 13 déc. 2019

12-12-2019

13-12-2019

15 et 16 juin 2020

15-06-2020

16-06-2020

07 et 08 déc. 2020

07-12-2020

08-12-2020

#### Classe virtuelle Prochaines sessions

09 sept. 2019

25 févr. 2020

09 sept. 2019

09-09-2019

09-09-2019

25 févr. 2020

25-02-2020

25-02-2020

[S'inscrire](#)

[Nous contacter](#)